



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Paris, mercredi 4 février 2015,

Mesures sur l'éducation à l'environnement et au développement durable annoncées par Ségolène Royal et Najat Vallaud-Belkacem

L'éducation à l'environnement et au développement durable, une manière concrète de vivre les valeurs de la République

Solidarité, responsabilité, engagement, respect : le développement durable mobilise des valeurs similaires à celles de la République. Donner les moyens aux enfants et aux adultes autour d'eux d'apprendre à respecter l'environnement, c'est leur apprendre à se respecter eux-mêmes et à respecter les autres. Bâtir des projets communs autour de l'environnement, notamment à l'école, en collège ou au lycée, c'est faire vivre de manière concrète la notion de fraternité et montrer aux jeunes qu'ils sont capables de s'engager ensemble dans un projet, au-delà de leurs différences.

Mobiliser la jeunesse et la société civile en vue de la COP21

- **Ségolène Royal, en charge de la mobilisation de la société civile pour la COP21, soutiendra et valorisera les initiatives de terrain initiés par les associations, les mouvements d'étudiants etc.** Elles seront répertoriées sur le site internet du Ministère de l'écologie (ex. : *COP for Youth (COY)*, *éco-parlements des jeunes*, *COP in My City* et *beaucoup d'autres*). Le Ministère de l'écologie apportera son appui aux 4^{èmes} assises de l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- **L'ensemble des mouvements d'étudiants et de la jeunesse sera associé aux travaux du Conseil national de la transition écologique pour la COP21.**
- **La lutte contre le changement climatique est désignée Grande Cause nationale 2015**, ce qui permettra à des organismes à but non lucratif d'obtenir des diffusions gratuites auprès des sociétés publiques de radio et de télévision. Le délai de candidature pour obtenir le label Grande cause nationale, initialement fixé au 26 janvier, est repoussé au 19 février.

L'excellence environnementale dans les établissements : montrer l'exemple

- **Encouragement de l'accès au bio dans les cantines scolaires** : Le nouveau plan eco phyto contiendra des aides pour encourager le développement du Bio dans les cantines scolaires. Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique a été prorogé pour une durée de 3 ans à partir de cette année. Le gouvernement a publié un guide à destination des collectivités pour promouvoir l'approvisionnement des restaurants en produits Bio.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : Guillaume Garot effectue une mission sur la restauration

collective et les circuits d'approvisionnement auprès de Ségolène Royal et Stéphane Le Foll, qui portera notamment sur les cantines scolaires.

- **Zéro-pesticide** : Depuis 2014, l'usage des pesticides est interdit dans l'enceinte des établissements scolaires et des centres de loisirs, crèches etc. Cet usage est encadré à proximité de ces lieux afin de protéger les élèves (mise en place de haies, interdiction d'utilisation à certaines heures...). Le projet de loi de transition énergétique pour la croissance verte avance au 31 décembre 2016 l'interdiction de l'usage des pesticides dans les espaces verts des communes. Ségolène Royal remettra en mai les 400 premiers labels « Terre Saine, communes sans pesticides » aux communes qui ont déjà supprimé totalement l'utilisation des pesticides sur leur territoire.
- **Territoires à énergie positive et rénovation énergétique** : Les 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte qui seront annoncés par Ségolène Royal le 9 février prochain comporteront un axe sur la participation citoyenne et l'implication des écoles. Toutes les collectivités peuvent mobiliser le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et consignations.

L'école change avec vous : chaque école, chaque collège et chaque lycée va s'engager dans une démarche de développement durable

- Avec 12,3 millions d'élèves, 840 000 enseignants, l'éducation nationale est un levier majeur pour faire évoluer les comportements, réussir le pari de la transition énergétique et former à une citoyenneté respectueuse de l'environnement.
- Depuis 2013 et la loi de refondation pour l'école, l'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des missions de l'école, dès l'école primaire.
- Une école, un coin nature : dans les écoles primaires, des outils pédagogiques seront mis à disposition des écoles pour les aider à développer des coins nature (jardin pédagogique, hôtels à insectes, mares pédagogiques...).
- Pour permettre à chaque élève de l'Ecole de la République de devenir acteur du développement durable, une « **semaine pour le climat** » se tiendra chaque année dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires, en lien avec la Fête de la Science. Elle sera l'occasion d'organiser des **débats** sur le thème du changement climatique et de la biodiversité, en lien avec les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable.
- Le gouvernement fixe l'objectif que **toutes les écoles, tous les collèges et tous les lycées s'inscrivent dans la démarche développement durable et intègrent, d'ici 2020, le développement durable dans leur projet d'école ou d'établissement**. Des **objectifs précis et des indicateurs de suivi** seront fixés à l'éducation nationale pour traduire cette priorité : généralisation des projets d'école ou d'établissement intégrant le développement durable, doublement des labels E3D dans chaque académie d'ici 2017.
- A l'occasion du renouvellement des programmes en cours, **tous les programmes scolaires et toutes les disciplines intégreront le développement durable, de la maternelle au baccalauréat**.
- Pour mobiliser les élèves de manière ludique, ou en s'appuyant sur la sensibilisation par les pairs, des **simulations de négociations internationales sur le changement climatique** seront organisées d'ici l'automne 2015 dans chaque collège et chaque lycée, avec toutes les classes qui le souhaitent. Des **éco-délégués** (délégués de classe sur le développement durable) seront désignés **dans tous les collèges et lycées** pour sensibiliser leurs camarades et proposer des projets communs.
- Pour récompenser les meilleurs projets pédagogiques des enseignants sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, un appel à projets « **les Clefs de l'éducation à l'environnement et au développement durable** » est lancé dans toute la France. Un prix spécial récompensera les projets ayant trait à l'alimentation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, en cohérence avec le thème de l'exposition universelle de Milan « produire et manger autrement ».

- Les **sorties scolaires dans la nature** seront encouragées dans chaque école et chaque établissement. Un groupe de travail sur les sorties scolaires vient de débiter au sein du ministère de l'éducation nationale pour identifier les leviers permettant de développer ces sorties. Pour développer ces sorties, le gouvernement s'appuiera sur les actions des établissements dépendant notamment du ministère de l'écologie (Office national des forêts, Conservatoire du littoral, 10 parcs nationaux, Muséum national d'histoire naturelle etc.), les 51 Parcs naturels régionaux et les associations qui accompagnent un très grand nombre de sorties nature.

L'enseignement supérieur et la recherche, acteurs de l'éducation au développement durable

- En permettant d'établir les bases scientifiques du changement climatique, la recherche joue un rôle central en matière de développement durable. Des **opérations de vulgarisation scientifique** seront menées tout au long de l'année 2015 à destination des citoyens et des acteurs économiques, avec deux moments phares : la conférence « Climate-smart agriculture » en mars 2015 à Montpellier, et la conférence scientifique internationale « Our common future under climate change » en juillet 2015.
- Avec 2,5 millions d'étudiants et plus de 91 000 enseignants dans l'enseignement supérieur, l'enseignement supérieur est également un lieu d'apprentissage et de réalisation concrète du développement durable. Aussi, pour valoriser les initiatives étudiantes sur le développement durable, un **concours « génération développement durable » est lancé à destination des étudiants**, en partenariat avec la Conférence des présidents d'universités, la Conférence des grandes écoles, le REFEDD et le magazine « La Recherche », parrainé par Yann Arthus-Bertrand.